



Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

DÉPARTEMENT  
Côte d'Or

Affiché le

SLO

ID : 021-200000925-20211021-21\_10\_21\_09-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 21 OCTOBRE 2021

#### DATE DE CONVOCATION

15 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **21 octobre** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Jean-Pierre COLOMBERT (*pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE*), M. Vincent CROUZIER (*pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS*), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA (*pouvoir de M. Paul MURANO*), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (*suppléante de M. Martial PARIZOT*), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (*suppléant de M. Simon GEVREY*), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (*pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON*), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

#### Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (*pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT*), M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), Mme Anne-Sophie BOISSON (*pouvoir à M. Dominique JANIN*), Mme Marie-Françoise DUPAS (*pouvoir à M. Vincent CROUZIER*), M. Simon GEVREY (*suppléé par M. Laurent FAIVRE*), M. Paul MURANO (*pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA*), M. Martial PARIZOT (*suppléé par Mme Bernadette BERGER*).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

21/10/2021/09

| NOMBRE DES MEMBRES |    |
|--------------------|----|
| EN EXERCICE :      | 36 |
| PRÉSENTS :         | 31 |
| VOTANTS :          | 35 |

#### Objet : Séjours juillet 2022

À la suite du succès du séjour à OUNANS en juillet 2021, Monsieur le Président souhaite proposer aux membres du Conseil Communautaire, l'organisation de plusieurs séjours consécutifs sur place, avec un effectif restreint, afin de pouvoir répondre à la demande des familles.

Ainsi, une base sera établie du jeudi 07 juillet au vendredi 15 juillet 2022 à OUNANS dans le Jura (39), afin de permettre la rotation de 3 (trois) groupes de 12 (douze) participants. Ces groupes seront hébergés sous toiles de tente au camping au Val d'amour qui dispose d'une piscine surveillée les après-midis. La base d'activités du Val Nature proposera aux participants des activités variées soit de l'escalade, du VTT, de l'aqua torpille, etc. Afin d'apporter de la nouveauté dans la programmation, une activité motocross pourra éventuellement être proposée par le Centre de Formation et de Sécurité Routière (CFSR) situé à proximité, à ROCHEFORT-SUR-NENON.

Concernant le séjour amérindien, la découverte d'un nouveau lieu est privilégiée cette année. Aussi, le groupe de 16 (seize) enfants sera hébergé sous tipis sur le site du Château de BRIENON-SUR-ARMANÇON, géré par l'Association Animation Vacances Loisirs. Il sera notamment proposé aux participants la pratique de canoë, de tir à l'arc, et d'autres activités en lien, animées par l'équipe elle-même. De plus, une visite à la ferme pédagogique du Château ainsi que des soins aux poneys pourront être organisés.

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire la programmation suivante, concernant les séjours de Juillet 2022 :

Envoyé en préfecture le 27/10/2021  
Reçu en préfecture le 27/10/2021  
Affiché le  
ID : 021-200000925-20211021-21\_10\_21\_09-DE

- 1) Du jeudi 07 au samedi 09 juillet 2022, soit 3 jours/2 nuits, « Mon premier séjour » pour les 7/9 ans,
- 2) Du samedi 09 au lundi 11 juillet 2022, soit 3 jours/2 nuits, « Week-end Jeunes » pour les 13/17 ans ».

Le coût de ces deux séjours est estimé respectivement à 100,00 € (cent euros) maximum.

- 3) Du lundi 11 au vendredi 15 juillet 2022, soit 5 jours/4 nuits, « Air, Terre, Eau » pour les 9/13 ans,
- 4) Du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2022 à BRIENON-SUR-ARMANÇON, dans l'Yonne (89).

Le coût de ces deux séjours est estimé respectivement à 210,00 € (deux cent dix euros) maximum.

Ces tarifs seront déterminés avec précision en fonction de l'effectif, de la durée du séjour et de la programmation.

**Informations à prendre en compte :**

En cas de liste d'attente, la mise en œuvre du protocole sanitaire ne permettra pas une augmentation du nombre de places proposé. Ces séjours sont par ailleurs prévus en gestion libre et il est nécessaire de limiter les effectifs afin d'assurer la mise en œuvre du protocole sans négliger l'animation du groupe.

En revanche, si la situation sanitaire s'améliore, il sera possible de proposer des places supplémentaires en fonction de la capacité d'accueil des lieux d'hébergement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la proposition des séjours de juillet 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 21 octobre 2021

**Patrice ESPINOSA**  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER